



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Angers, le 14 novembre 2024

Départements de France, France Enfance protégée, l'Union sociale pour l'habitat, l'UNCLLAJ, l'UNHAJ, l'AFPOLS et la Banque des Territoires s'engagent pour favoriser l'accès au logement des jeunes majeurs issus de l'ASE

Assises des Départements de France à Angers - François Sauvadet, président de l'Assemblée des Départements de France, Florence Dabin, présidente du GIP France enfance protégée, Damien Martineau, président de l'Union sociale pour l'habitat (USH) Pays de la Loire, représentant Emmanuelle Cosse, présidente de l'USH, Jean-Michel David, président de l'UNCLLAJ, Claude Garcera, président de l'UNHAJ, et Hugues Campan, directeur marketing stratégique de l'AFPOLS, représentant Cathy Herbert, présidente de l'AFPOLS et Olivier Sichel, directeur général délégué de la Caisse des Dépôts, directeur de la Banque des Territoires, ont signé aujourd'hui une convention visant à favoriser l'accès au logement social des jeunes majeurs issus de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE). Une première convention a été signée le 25 septembre dernier lors du Congrès Hlm de Montpellier. Elle s'enrichit aujourd'hui de la signature de Département de France et de France Enfance protégée.

Au 31 décembre 2022, les Départements protègent au titre de l'Aide Sociale à l'Enfance 310 577 mineurs et 34 105 jeunes majeurs âgés de 18 à 21 ans. La dénomination « jeunes majeurs » recouvre les majeurs, âgés de 18 à 21 ans, qui sont encore intégrés dans un parcours ASE ou qui sont sortis du dispositif. Les jeunes majeurs pris en charge par l'ASE sont confrontés à des difficultés sociales et éducatives et ne bénéficient pas d'un soutien familial suffisant. Il convient d'accorder une attention particulière à ce public vulnérable pour qui l'accès à un logement répond à un besoin de sécurité fondamentale.

Depuis la loi du 7 février 2022 relative à la protection des enfants, les jeunes majeurs anciennement placés lors de leur minorité sont prioritaires pour obtenir un logement social jusqu'à 3 ans après la sortie de leur parcours ASE. Cette priorité se met en place progressivement. Les signataires de la convention se sont engagés à mettre en place des actions visant à amplifier le déploiement de cette priorité d'attribution.

Mobilisation des acteurs locaux par les têtes de réseaux, développement d'une application dédiée aux jeunes majeurs en faveur de leur autonomie, émergence d'actions partenariales et d'informations locales destinées aux jeunes majeurs, sensibilisation systématique des professionnels dans le cadre des formations – métiers, réalisation d'un guide commun, retour d'expériences sur les bonnes pratiques : autant d'engagements qui visent à augmenter le nombre de logements sociaux attribués aux jeunes majeurs, en partageant entre partenaires les enjeux de ce public spécifique.

L'Union sociale pour l'habitat représente, en France métropolitaine et dans les territoires d'Outre-mer, quelque 559 opérateurs Hlm (fin 2023) à travers ses cinq fédérations (la Fédération nationale des Offices Publics de l'Habitat, les Entreprises sociales pour l'habitat, la Fédération nationale des Sociétés coopératives d'Hlm (Coop'Hlm), PROCIVIS UES-AP et la Fédération nationale des Associations régionales d'organismes d'habitat social). Elle remplit trois missions : un rôle de représentation nationale auprès des pouvoirs publics, des médias, des milieux professionnels et de l'opinion publique ; une mission de réflexion, d'analyse et d'étude sur tous les dossiers relatifs à l'habitat et l'élaboration de propositions pour une politique sociale de l'habitat ; une fonction d'information, de conseil et d'assistance auprès des organismes Hlm afin de faciliter, rationaliser et développer leurs activités et leurs compétences professionnelles. En 2023, les organismes Hlm ont mis en chantier 71 800 logements neufs et logements-foyers. Ils détiennent et gèrent 4,8 millions de logements locatifs et 0,38 million de logements-foyers et logent environ 10,4 millions de personnes. Les opérateurs de logement social sont également d'importants acteurs de l'accession sociale à la propriété : en 2023, 10 000 logements ont été vendus à des accédants, en secteur groupé ou en diffus. Animés par 12 000 administrateurs bénévoles, ils emploient 88 000 salariés.

Pour en savoir plus : www.union-habitat.org

Départements de France (DF), association créée en 1946, est une association pluraliste qui réunit les Présidents de 103 collectivités adhérentes, 95 Départements et 8 collectivités territoriales à compétences départementales. Sa mission consiste à :

- Établir une concertation permanente entre tous les Conseils départementaux sur toutes les questions intéressant l'administration départementale et la mise en œuvre des compétences transférées aux Départements par les lois de décentralisation,
- Représenter l'ensemble des Départements auprès des pouvoirs publics nationaux et européens,
- Faire connaître et veiller à la prise en compte par le gouvernement de la position officielle des Présidents des Conseils départementaux sur tous les projets législatifs et réglementaires concernant les missions, compétences et activités des Départements,
- Entretenir des relations étroites avec les assemblées parlementaires, afin que les positions des Départements soient pleinement prises en compte dans les débats et travaux législatifs,
- Tisser des liens avec toutes les autres institutions et organisations de la vie économique et sociale et développer avec elles tout partenariat pouvant servir l'efficacité de l'action publique à l'échelon départemental. En particulier, DF est en liaison permanente avec les autres assemblées ou associations représentatives des Collectivités territoriales.

En référence à la loi du 07 février 2022 relative à la protection des enfants et à sa convention constitutive approuvée par arrêté le 10 décembre 2022, **le Groupement d'Intérêt Public (GIP) France Enfance Protégée** a été créé pour incarner une nouvelle gouvernance nationale et renforcer le pilotage de la politique publique de prévention et de protection de l'enfance.

Il assure les missions de l'Agence française de l'adoption (AFA), de l'ex-Groupement d'intérêt public enfance en danger (GIPED) composé du Service national d'accueil téléphonique (SNATED) et de l'Observatoire national de la protection de l'enfance (ONPE) ; celles de secrétariat général du Conseil national pour l'accès aux origines personnelles (CNAOP), de secrétariat général du Conseil national de l'adoption (CNA) et du Conseil national de la protection de l'enfance (CNPE).

Le GIP France Enfance Protégée (FEP) poursuit les objectifs suivants :

- Contribuer au soutien des acteurs aux fins d'améliorer le bien-être des enfants et jeunes majeurs protégés et accompagnés et de leurs familles,
- Renforcer la cohérence de la politique publique de prévention et de protection de l'enfance sur l'ensemble du territoire,
- Favoriser le dialogue entre les parties prenantes que sont les Conseils départementaux, chefs de file locaux de la politique publique, l'État, les associations et les usagers, pour favoriser la construction d'une culture commune des institutions et professionnels concernés,
- Participer par son expertise à la définition et à l'évaluation des politiques publiques.

L'Union Nationale des Comités Locaux pour le Logement Autonome des Jeunes (UNCLLAJ) est un réseau d'une centaine d'associations présentes dans toute la France pour soutenir les jeunes de 16 à 30 ans dans leur projet de logement. Elle mutualise les savoir-faire et compétences de son réseau pour défendre le logement des jeunes et élaborer des réponses aux besoins repérés via l'observation, l'accompagnement et la formation des associations

Pour en savoir plus : www.uncllaj.org

Les Comités Locaux pour le Logement Autonome des Jeunes (CLLAJ), membres du réseau **UNCLLAJ**, ont pour cœur de métier le conseil logement et l'accompagnement des jeunes de 16 à 30 ans connaissant des problématiques liées au logement. Dans le cadre de cette mission, les CLLAJ peuvent réaliser des ateliers collectifs au sein des MECS, auprès des éducateur.ices ou des assistant.e.s familiaux, afin d'apporter leur expertise sur la question du logement des jeunes. Les CLLAJ ont aussi pour mission d'établir un diagnostic des situations des jeunes et de les orienter, ce qu'ils font pour des jeunes majeurs en parcours ASE, en les orientant vers des solutions de logement, d'hébergement ou de logement temporaire. Des partenariats existent au local avec les conseils départementaux pour développer des solutions logement, méritant d'être renforcés, pour accompagner les jeunes majeurs vers et dans le logement via l'accompagnement du CLLAJ.

L'Union Nationale pour l'Habitat des Jeunes, c'est...

- 280 adhérents (associations et personnes morales) présents sur 858 sites, porteurs de projets Habitat Jeunes :

Ils accueillent, informent et orientent les jeunes dans l'accès au logement autonome.

Ils proposent 40 000 logements en collectif (de type Résidences sociales-FJT) ou en diffus et 5 300 logements mobilisés en médiation locative.

Ils offrent un ensemble de services destinés à favoriser l'accès à l'emploi, à la santé, aux transports, aux loisirs...

- 200 000 jeunes accueillis chaque année

Les adhérents de l'Unhaj contribuent au logement des jeunes majeurs en parcours ASE, en les logeant au sein des résidences Habitat Jeunes (via ou non des conventions avec l'ASE), mais également en intermédiation locative ou autres solutions. On estime à 10% la part des jeunes majeurs parmi l'ensemble des jeunes logés en résidences HAJ, soit environ 8 000 jeunes. Par ailleurs, les adhérents informent et accompagnent les jeunes vers et dans le logement (démarches, droits, aides, savoir habiter, etc.), parfois après la sortie de FJT et mènent sur certains territoires des actions spécifiques en direction de ce public.

Habitat Jeunes, c'est...

- Une ambition : permettre à l'ensemble des jeunes de 16 à 30 ans, en situation de mobilité, de se poser, d'être chez eux, d'habiter quelque part, d'être parties prenantes des décisions qui les concernent, de s'enrichir des expériences des autres et de poursuivre leur route... Avec créativité, respect de la différence et solidarité.

- Un projet d'éducation populaire présent sur 786 sites

- Un objectif : la socialisation et l'émancipation des jeunes par l'habitat

- Une approche globale : Pour atteindre cet objectif, les acteurs Habitat Jeunes développent et agissent au travers d'outils et de leviers répondant aux besoins des jeunes et des territoires : Résidences Habitat Jeunes (FJT, Micro Résidences, Foyers soleils...), Services Habitat pour les Jeunes (CLLAJ et Services Logement), centres de formations, écoles de projet, couveuses d'activités...

Pour en savoir plus : www.habitatjeunes.org

L'AFPOLS, Association pour la Formation Professionnelle continue des Organismes de Logement Social, est une association dédiée au développement des compétences des personnes et des organisations intervenant dans le secteur du logement social. Elle met en place des actions de formation, de professionnalisation, de certification, d'accompagnement et de conseil pour ses adhérents qui sont les organismes de logement social. Avec 18 907 personnes formées en 2023, l'AFPOLS est l'organisme de référence en matière de formation dans le secteur du logement social. Les actions de formation de l'AFPOLS couvrent tous les domaines d'expertise des organismes de logement social.

À propos de la Banque des Territoires

La Banque des Territoires est un des métiers de la Caisse des Dépôts. Elle réunit les expertises internes à destination des territoires. Porte d'entrée unique pour ses clients, elle œuvre aux côtés de tous les acteurs territoriaux : collectivités locales, entreprises publiques locales, organismes de logement social, professions juridiques, entreprises et acteurs financiers.

Elle les accompagne dans la réalisation de leurs projets d'intérêt général en proposant un continuum de solutions : conseils, prêts, investissements en fonds propres, consignations et services bancaires.

En s'adressant à tous les territoires, depuis les zones rurales jusqu'aux métropoles, la Banque des Territoires a pour ambition de maximiser son impact notamment sur les volets de la transformation écologique et de la cohésion sociale et territoriale.

Les 37 implantations locales de la Banque des Territoires assurent le déploiement de son action sur l'ensemble des territoires métropolitains et ultra-marins.

Agir ensemble pour développer des territoires plus verts et plus solidaires

[Banquedes territoires.fr](https://www.banquedes territoires.fr)

Contact presse de l'Union sociale pour l'habitat : Anne Dechaumont – Tél. : 01 40 75 79 39 ou 07 64 57 85 66 – anne.dechaumont@union-habitat.org

Contact presse de l'UNCLLAJ : Cécile Bel – Tél. : 06 65 95 60 21 – com@uncllaj.org

Contact presse de l'Union nationale pour l'Habitat des Jeunes : Alice Dekker – Tél. : 06 16 58 21 60 – alice@alicedekker-rp.fr

Contact presse de l'AFPOLS : Audrey Pelan – Tél. : 07 62 02 53 62 – audrey.pelan@afpols.fr

Contact presse de la Banque des Territoires (Groupe Caisse des Dépôts) : Nathalie.police@caissedesdepots.fr – Tél. : 06 07 58 65 19 / anne-lise.lucas@caissedesdepots.fr – Tel : 06 83 78 09 28